

MOBILISONS-NOUS CONTRE L'INTERDICTION !

Un décret doit être mis en application à partir de janvier 2016 interdisant les vitres teintées à l'avant des véhicules.

Cette interdiction a des conséquences graves pour vous, consommateurs :

- › Des conséquences financières (dépose des films obligatoire)
- › Des conséquences sur vos libertés individuelles
- › Des conséquences sur votre sécurité au volant
- › Des conséquences sur votre confort de conduite
- › Des conséquences sur votre santé

Pour nous, professionnels, les enjeux sont également très graves :

- › 811 entreprises et 1 800 emplois sont menacés !

**MOBILISEZ-VOUS CONTRE CETTE INTERDICTION
EN SIGNANT LA PÉTITION EN LIGNE SUR LE SITE :**

www.oui-aux-vitres-teintees.fr

